

---

**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS  
régional Nord Vaudois du jeudi 27 septembre 2018**

---

<b>Lieu</b>	Grande salle d'Ursins
<b>Présences</b>	CoDir : Mme Valérie Jaggi Wepf, M. Olivier David, M. Pierre Dessmontet, M. Francesco Di Franco.  Trente quatre des quarante communes membres sont présentes, représentant 109 voix.  Le Major Eric Stauffer Cdt du SDIS régional Nord Vaudois.
<b>Excusés</b>	CoDir : Mme Gloria Capt, M. Marc-André Burkhard, M. Hervé Kemmling  CI : Communes de Bonvillars, Orges, Villars-Epeney.
<b>Absents</b>	CI : Communes de Mutrux, Novalles, Valeyres-sous-Montagny.
<b>Lieux et date des prochaines séances :</b>	A Champagne, le 23 mai 2019. A Pomy, le 26 septembre 2019.

---

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et passe la parole à Monsieur Henri Wisser, Syndic d'Ursins. Celui-ci souhaite la bienvenue aux délégués du SDIS ainsi qu'au CoDir, et présente sa commune en quelques mots.

Le président Patrick Grin demande si quelqu'un a une modification à apporter à l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée.

**1. Appel**

L'appel a été fait par pointage à l'entrée. Trente quatre des quarante communes membres sont présentes, représentant 109 voix.

**2. Assermentation des délégués**

Un délégué et deux suppléants doivent être assermentés ce soir.

Appel de MM. Pierre-Yves Jaquier (délégué de Démoret), Stéphane Colomb (suppléant de Giez) et Pierre Marro (suppléant de Concise). Le président donne lecture de la promesse légale.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes).

Lecture du serment : *« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»*

Après cette lecture, le suppléant, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ». Le président prend acte de sa promesse et le félicite.

### 3. Adoption du procès-verbal du 24 mai 2018.

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mai 2018. La discussion n'est pas demandée.

Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### 4. Préavis PR18.03CD concernant le budget 2019.

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

M. Reymondin de Donneloye demande un éclaircissement sur le chiffre *316100 loyers et locations*. Il s'étonne que rien n'apparaisse sur le budget 2019 et que celui-ci reste de 381'100 frs. Mme la présidente du CoDir Valérie Jaggi Wepf prend la parole et explique qu'il s'agit d'une opération comptable. Le chiffre *314100 Charges d'entretien des bâtiments* a gagné en importance. De plus, il n'est pas sûr qu'on ait les clés de la nouvelle caserne en 2019. Il semble que cela sera plutôt en 2020. Ainsi, les chiffres seront plutôt reportés sur le budget 2020.

M. Lunardi de Montagny s'interroge sur le chiffre *311500 achats de véhicules* et demande pourquoi l'ECA ne finance pas les véhicules. Le Major Eric Stauffer prend la parole et explique qu'il s'agit d'un camion non reconnu par l'ECA. Il s'agit d'un camion matériel, un camion à pont plat avec une grue. Il rappelle de plus que l'ECA fournit une participation financière mais n'est pas un financement du SDIS. Mme Jaggi Wepf rappelle que c'est pour ce véhicule qu'un fond de réserve avait été fait. Cela fait trois ans que l'argent était mis de côté. Il s'agit donc d'une opération blanche pour le SDIS nord vaudois.

M. Guilloud de Champagne demande des précisions sur le chiffre *309100 Frais de formation* et sur le chiffre *311600 achats habits et équipement*. Tout d'abord il aimerait savoir de quelle formation il s'agit. De plus, s'agissant de l'équipement personnel du Sapeur, il aimerait savoir qui paye quoi. Le Major Stauffer explique que la formation concernait le Weber Rescue Day, soit deux jours de formation proposée chaque année pour pratiquer des désincarcérations, car c'est un domaine très technique. C'était l'occasion pour envoyer deux officiers car elles sont peu pratiquées.

En ce qui concerne la tenue du Sapeur, l'ECA fournit la tenue SP96, soit un pantalon, une veste et un t-shirt. Dernièrement l'ECA a fourni des casquettes. Elle fournit aussi le matériel feu botte, casque et gants. Le SDIS nord vaudois complète avec des polos, des pulls longues manches et une tenue de sortie. Il y a aussi le projet de compléter la tenue des officiers des DAP avec des vestes softshell. Les vêtements de sortie sont entièrement financés par le SDIS.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

**Résultat :** Le préavis PR18.03CD concernant le budget 2019 est adopté à l'unanimité sans avis contraire et sans abstention.

### 5. Election du Président du CI pour l'année 2019.

Le président Patrick Grin explique que l'année passée nous avons oublié de mettre ce point à l'ordre du jour. Or, le préfet a rappelé que le président doit être réélu chaque année. Il passe la parole au vice-président M. Pierre-Alain Lunardi. M. Lunardi annonce que M. Grin est candidat au poste de président de CI et demande s'il y a d'autres candidats dans la salle. Aucun autre candidat ne se présente. M. Grin est élu par applaudissements.

### 6. Election d'un membre à la commission de gestion.

M. Aurélien Gerber de Démoret ayant changé de dicastère, il n'est plus délégué du SDIS et il faut donc élire un membre à la commission de gestion pour le remplacer. L'idée étant d'avoir un membre à la Commission de gestion par DAP, il devrait provenir de la section DAP Y1 Donneloye.

M. Sébastien Mercier de Chavannes-le-Chêne propose M. Benoît Reymondin de Donneloye comme membre de la commission de gestion. Celui-ci accepte et est donc élu à la Commission de gestion.

## 7. Communications de la Présidente du CoDir

Mme la présidente Jaggi Wepf fait le point sur la situation de Grandevent. En effet, cette commune a adhéré au SDIS de Ste Croix. Or, elle doit 40'000 frs au SDIS nord vaudois. Le syndic de Grandevent a proposé une somme de 15'000 frs pour régler la facture. Le CoDir n'est pas d'accord, puisque cela ne serait pas juste par rapport aux autres communes. Ainsi, une procédure de poursuite a été entamée. Aux dernières nouvelles, dans un courrier, l'avocat de Grandevent proposait 10'000 frs. Ainsi, on ne sait pas quand la commune va payer. Il y a effectivement un vide juridique autour de cette question et il n'est pas clair comment cela va se régler juridiquement.

La caserne de Grandson est en cours d'élaboration. Mais plus en sera dit quand il y aura plus de chiffres.

M. Antonio Vialatte de Grandson intervient pour dire que la mise à l'enquête se fait la semaine prochaine.

Mme Jaggi Wepf termine en disant que tout grandit, la région grandit, le dispositif de sécurité aussi, et que le budget 2020 va prendre l'ascenseur.

## 8. Communications par le commandant du SDIS

Le Major Eric Stauffer rappelle que la période de recrutement commence en novembre et qu'il faut motiver les jeunes des villages. Les communes d'Yverdon, d'Yvonand et de Grandson vont faire un appel auprès des employés communaux pour s'engager dans les équipes de jour.

Ensuite le Major Stauffer présente un diaporama qui explique le passage du SDIS au système ProSDIS. C'est un changement de paradigme. En effet, avant, on alarmait une section. Avec ProSDIS, le système choisit les personnes individuellement. Le système fonctionne par strate de priorité. Il alarme d'abord les personnes qui ont le statut permanence, puis disponible alarme. Si personne n'est disponible, il cherche dans la strate suivante des sapeurs disponibles.

Il faut un nombre de personnes minimales selon l'importance de l'intervention.

Le Major Stauffer présente ensuite la mise en place de ce système, ses avantages et les quelques difficultés qu'il a rencontré cet été.

## 9. Divers

M. le président Patrick Grin reprend la parole pour annoncer les deux dates des assemblées de 2019 : le jeudi 23 mai et le jeudi 26 septembre. La séance de mai aura lieu à Champagne, celle de septembre à la salle polyvalente de Pomy.

M. Henri Wisser invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h50.

Patrick Grin



Président du conseil intercommunal

Valérie Outemzabet



Secrétaire du conseil intercommunal